

Compte rendu du Conseil municipal du 26/01/2017 convoqué le 20/01/2017

Présents : M Malhappe, C.Huet, O Barbey, D. Chauvin, P. Maisonneuve, P. Quentin, L Janvier, D. Ferrandin, P Avril, P. Boquet

Absents excusés ayant donné procuration : E. Mascret ayant donné procuration à M Malhappe, S. Lamouille ayant donné procuration à O. Barbey, C. Bourrat ayant donné pouvoir à P. Avril

Madame Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2016 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.
- 2) Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour l'ajout à l'ordre du jour de 2 points relatifs au financement de l'Auberge Gilloise.
 - a) Demande de subvention à l'agence de l'Eau Seine Normandie
 - b) Demande de subvention à Primes Energie

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité, de faire les demandes de subventions et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande.

3) Demande de subvention au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire rappelle que cette dotation vise à subventionner les équipements de la collectivité. Dans le cadre de la réhabilitation de l'Auberge Gilloise, il y a lieu de solliciter l'État au titre de la DETR dans le cadre du développement local concernant un projet de développement local économique, touristique, social et environnemental. A ce titre, le taux de subvention est de 20% du montant H.T des travaux.

Rappel du Plan de Financement :

- Montant H.T des travaux :	451 336,20 €
- Montant des prestataires de services :	45 988,55 €
- Subventions confirmées :	
o -Croissance verte :	37 667,00€
o -Région (Gîtes) :	50 000,00€
o -Département :	163 100,00€

Subventions en attente d'accord :

-Réserve parlementaire :	20 000,00€
-Région (Dernier commerce) :	50 000,00€

Autofinancement (emprunt) : 145 185,69€

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR pour un montant de **98 988,17€** et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents pour effectuer la demande de subvention.

4) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le maire sollicite au titre de la réserve parlementaire une subvention de 20 000€ dans le cadre de la réhabilitation de l'Auberge Gilloise. (cf. plan de financement ci-dessus).

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour un montant de **20 000€** et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents pour effectuer la demande de subvention.

5) Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement FDI (anciennement FDAIC)

Le département invite les collectivités à se prononcer sur leurs projets locaux pouvant être subventionnés par le FDI.

Les projets de 2017 sont les suivants :

- Buser et aménager le fossé Rue des Chauquettes (devis de 7 846,70€ H.T)
- Renouveler les bornes incendie, 10 bornes seraient concernées (en attente de devis)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le département au titre du FDI pour les travaux énoncés ci-dessus.

5) Participation classe U.L.I.S.(Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de participer au financement à la classe ULIS pour le bénéfice d'une élève habitant la commune, répondant ainsi au dispositif mis en place pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degré.

Le montant de cette participation s'élève à 673€ pour l'année 2016-2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer à ce dispositif
- D'autoriser monsieur le maire à ordonnancer cette dépense avant le vote du budget primitif 2017.
- D'inscrire cette dépense au BP 2017

6) Veto du conseil municipal au transfert de la compétence PLU

La loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové prévoit le transfert aux EPCI, de la compétence relative au PLU. La procédure se traduit par un transfert de plein droit, qui entrainera une modification des compétences obligatoires en matière d'aménagement du territoire. Le transfert sera obligatoire pour les communautés d'agglomération à compter du 27 mars 2017.

La communauté d'agglomération du Pays de Dreux est concernée par cette disposition.

La loi prévoit la possibilité de s'opposer au transfert de cette compétence par une minorité de blocage (25% des communes représentant 20 % de la population).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas transférer la compétence PLUI.

7) Modification de la commission d'appel d'offre

La réforme des marchés publics a modifié la composition de la commission d'appel d'offre ;
Dorénavant, il faut 5 membres élus.

La nouvelle commission est constituée de M. Malhappe, P. Boquet, L. Janvier, D. Ferrandin, P. Avril et de 4 suppléants, D. Chauvin, E. Mascrot, O. Barbey, C. Huet.

Points travaux :

-A l'entrée sud du village, des chicanes ont été installées afin de ralentir la vitesse, si le système fait ses preuves, des travaux seront effectués afin de pérenniser ce dispositif.

-Le terrain de jeu des adolescents est fini.

- Les travaux d'accessibilité de l'Eglise sont terminés.

Questions diverses :

-Vœux du maire : Les galettes salées ont été un succès.

Plusieurs propositions ont été faites pour l'année prochaine :

-faire les vœux du maire, un samedi ou dimanche à 16 heures.

- remplacer le petit barnum d'entrée prêté par l'Association Vô Vietnam (si bonne occasion)

-Prévoir des places assises supplémentaires

Tour de table

P.Avril recherche des bénévoles pour effectuer le nettoyage de la sente de la justice le 25 et 26 Février.

D. Ferrandin demande si le classement des rus et cours d'eau a été effectué. En attente du rapport

Prévoir l'achat de 2 miroirs. Placer le radar pédagogique près de l'atelier communal.

D. Chauvin souhaite qu'un état des lieux des fossés de la Noue soit fait.

O. Barbey annonce que la fête du village aura lieu le 24/06/2017. Le 17/06 aura lieu une grande démonstration de vô Vietnam.

C. Huet demande que le marquage au sol de la route menant du Mesnil Simon à Gilles soit refait pour des questions de visibilité et sécurité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.